

## **DÉRIVES SANITAIRES, SECTAIRES ET THÉRAPEUTIQUES... ENTRETIEN D'HÉLÈNE DELMOTTE AVEC JEAN-MICHEL ROULET, PRÉSIDENT DE LA MIVILUDES**

**La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) a remis le 2 avril 2008 son rapport annuel au Premier ministre. La santé, un champ très prisé par les mouvements sectaires, fait l'objet de nombreuses mises en garde.**

### **Pourquoi la santé occupe-t-elle une telle place dans le rapport 2007 ?**

Nos concitoyens sont extrêmement sensibles à leur santé et la définition qu'ils en donnent va bien au-delà du soin et du traitement des pathologies pour englober le bien-être. Ils peuvent donc être tentés par des prestataires de service, des gourous, qui vont insister sur le fait qu'il est impossible d'être bien dans son corps sans traiter les maladies de l'âme. Lorsque nous mettons en cause certaines pratiques, leurs adeptes invoquent la clause de conscience nous reprochant de reconnaître la seule médecine allopathique. Comme dans le domaine de la liberté de croyance, certains essaient de nous entraîner sur un terrain qui n'est pas le nôtre. Dans le domaine de la santé, il ne s'agit pas de dénoncer des excès thérapeutiques mais bien des dérives sectaires. Les thérapeutes contre lesquels nous mettons en garde sont ceux qui vont exercer une emprise sur leurs patients, les amener à abandonner leur traitement, et progressivement les éloigner de leur médecin généraliste et de leur milieu familial. Le plus souvent, ces comportements s'accompagneront d'exigences financières considérables avec dans certains cas des abus sexuels. A Lisieux, une gourou formait des couples et imposait des relations sexuelles. Les victimes ont obéi parce qu'elles avaient progressivement perdu leur esprit critique. Le violeur ne voulait pas forcément en arriver à une telle extrémité. Dans ce type d'affaire, la victime peut être victime et bourreau. Le seul responsable est le gourou.

### **Vous abordez également la technique des «Faux souvenirs induits». Est-ce un phénomène nouveau?**

C'est effectivement la première fois que nous développons cette question bien connue aux Etats-Unis depuis vingt ans. Cette technique, actuellement en plein développement dans notre pays, est dévastatrice. Le thérapeute ou prétendu tel va en effet insinuer un inceste dans l'esprit d'une personne. Par la persuasion de l'emprise, la victime fragilisée va le croire et ce faux souvenir va faire son chemin. L'idée de rechercher dans le passé des explications au présent n'est pas nouvelle mais la technique des faux souvenirs induits est très perverse car elle touche à ce qu'il y a de plus tabou et de plus honteux dans notre société. La personne qui va se croire victime d'inceste va évidemment s'éloigner de sa famille, dont chacun des membres sera accusé d'être ou responsable ou complice. Tous les cas que nous avons suivis ont entraîné une destruction de la famille.

### **Dans le même ordre d'idées, où en est le décret sur la compétence des psychothérapeutes?**

Il y a eu plusieurs étapes à l'époque où Xavier Bertrand était ministre de la Santé. Le gouvernement avait clairement affiché une volonté de concertation. Mais le Ministère s'est vite retrouvé confronté aux intérêts contradictoires de deux catégories de thérapeutes: les diplômés de l'université titulaires de diplômes récents et les praticiens autoproclamés depuis plusieurs années qui demandaient l'application de la clause du grand-père selon laquelle cinq ans d'expérience valident un titre professionnel. Or la durée d'exercice n'est pas un critère suffisant. Il faut prendre en considération les diplômes antérieurs et les compétences professionnelles. Une formation a été proposée dont les propositions de durée ont varié considérablement de part et d'autre. Ce décret n'est finalement pas sorti sous une forme qui aurait pu être néfaste. Le Président Accoyer, à l'origine de l'amendement demandant de meilleures garanties pour l'exercice de psychothérapies et actuel Président de l'Assemblée nationale, possède aujourd'hui davantage de pouvoir pour imposer son point de vue aux membres du gouvernement. La sortie de ce décret devrait être une affaire de semaines.

## **De longs développements sont également consacrés dans le rapport 2007 aux stupéfiants...**

Nous évoquons ce sujet depuis trois ans. Nous avons obtenu le classement au tableau C des stupéfiants de l'ayahuasca, une plante possédant un risque légal réel et de l'Iboga, un produit hallucinogène qui peut avoir un rôle déstructurant pouvant conduire au suicide. Depuis, les chamans utilisent le datura qu'il n'est pas nécessaire d'importer. Il s'agit d'une mauvaise herbe qui pousse dans nos contrées or ce produit est également extrêmement dangereux et ses principes actifs ne possèdent aucune qualité thérapeutique.

## **Le rapport présente également un état d'avancement des propositions du rapport d'enquête parlementaire «L'enfance volée: les mineurs victimes de sectes» de décembre 2006. Quelles conclusions tirez-vous?**

Rappelons que ce rapport clôturait les travaux de la 3ème Commission d'enquête parlementaire sur les dérives sectaires, présidée par M. Georges Fenech et dont le rapporteur était M. Philippe Vuilque. Un an après, il est apparu utile de faire le point sur la mise en œuvre de leurs recommandations. Il reste encore beaucoup de travail, en matière de renforcement des contrôles scolaires ou d'accès des grands-parents à la justice. Suite à mon audition par cette Commission, j'ai été poursuivi, comme d'autres responsables d'associations ou familles de victimes, par les mouvements que j'ai dénoncés. C'est une instrumentalisation de la justice qui permet à ces organisations d'écrire sur leur site que je suis mis en examen... Début avril, l'Assemblée nationale examinera en première lecture une proposition de loi sur la protection des personnes qui témoignent devant la commission d'enquête parlementaire à l'initiative de M. Bernard Accoyer.

## **A propos de justice, de nombreux arrêts ne servent-ils pas de «caution» à certains mouvements sectaires?**

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) n'a pour le moment pas été saisie par les victimes. Par ailleurs, la justice ne peut qu'appliquer les textes et pour cela, elle doit réunir un élément légal, un élément moral et un élément matériel. Il lui faut des faits avérés pour qu'il y ait des poursuites. Mais s'arrêter au principe qu'il n'y a pas de victime parce qu'il n'existe pas de condamnation est aussi erroné que de dire que les mouvements qui ne troublent pas l'ordre public ne sont pas des sectes, car les plus grands mouvements se gardent bien de se manifester publiquement. Enfin, n'oublions pas que les organisations sectaires qui ont à la fois beaucoup d'argent et de temps vont systématiquement devant les juridictions nationales et internationales et qu'elles interprètent ensuite les arrêts selon des méthodes parfois discutables! La Scientologie prétend par exemple qu'un arrêt de la CEDH a obligé la Russie à la reconnaître comme une religion alors que l'arrêt reproche plus modestement à la ville de Moscou – qui n'est pas la Russie - de ne pas avoir traité les demandes de la Scientologie aussi équitablement que celles d'autres associations en termes de pièces à fournir et de délais...

## **La Miviludes tire également la sonnette d'alarme concernant le satanisme. Comment expliquer la progression de ce phénomène qui met les adolescents en danger?**

C'est un problème que nous évoquons depuis deux ans. Nous avons d'ailleurs édité un guide à l'usage des éducateurs et des familles. Il s'agit d'un phénomène en pleine évolution, pas forcément parce qu'il y a davantage d'adeptes mais parce que nous avons donné aux services les moyens d'identifier les actions sataniques. Un cimetière profané ne relève pas forcément ou uniquement de l'antisémitisme. Le nombre de faits constatés a quasiment triplé passant en deux ans de 30 à 92, ce qui signifie qu'il se commet en France un acte satanique un jour sur trois. Les sites Internet sur le satanisme sont fréquemment consultés par des adolescents qui s'inscrivent ensuite dans une démarche initiatique. Ils peuvent passer progressivement du satanisme dit romantique au satanisme militant prosélyte et actif et rejoindre des groupes organisés. Certains finissent par voler un crâne dans un cimetière. Or nul ne se remet jamais d'une telle expérience.

## **Olivier Bobineau, membre du groupe « Sociétés religions et laïcités » prétend que le satanisme est «un non problème» qui «ne représente aucun danger»(Le Monde, 18 mars 2008) ? Que lui répondez-vous?**

Je me suis trouvé dans l'obligation de mettre fin à la collaboration d'Olivier Bobineau qui travaillait à la Miviludes. Je ne m'attendais pas à ce qu'il nous félicite...

## **Pour reprendre le qualificatif de «non problème», que pensez-vous de la polémique soulevée par la ministre de**

**l'Intérieur Michèle Alliot-Marie et de la directrice de cabinet du président de la République, Emmanuelle Mignon début 2008 (voir newsletter GSS des 11 et 25 février 2008)?**

Ce type de polémique est contreproductif à l'action de l'Etat. Il peine inutilement les victimes et donne l'occasion aux mouvements sectaires de redresser la tête. Il n'est pas raisonnable pour un ministre de critiquer un fonctionnaire d'État qui est sous l'autorité du Premier ministre. Ce qui a fait la force de notre engagement dans la lutte contre les dérives sectaires, c'est le consensus qui s'est dégagé sur les plans politique et administratif. Donner l'impression d'une faille, c'est renforcer les mouvements sectaires... A l'occasion du dernier changement de gouvernement, des lobbystes ont fait le siège des nouvelles équipes. Il ne faut donc pas être surpris des désordres dans la parole de l'Etat.

**\* Entretien exclusif publié dans *La Gazette Santé-Social*, le mensuel des acteurs sanitaires et sociaux. sous le titre : « Dossier d'actu – Lutte contre les sectes - Les mises en garde du rapport annuel 2007 de la Miviludes » (13 avril 2008).**

[http://www.lagazette-sante-social.com/DOSSIER-D-ACTU/Derives-sectaires Tous-concernes Entretien-exclusif-avec-Jean-Michel-Roulet-president-de-la-Miviludes.asp](http://www.lagazette-sante-social.com/DOSSIER-D-ACTU/Derives-sectaires_Tous-concernes_Entretien-exclusif-avec-Jean-Michel-Roulet-president-de-la-Miviludes.asp)

**Pour consulter et télécharger le rapport annuel 2007 de la Miviludes: <http://www.miviludes.gouv.fr/Rapport-2007-de-la-Miviludes?iddiv=>**